

**LISTE supplémentaire des Rapports qui doivent être faits au Lieutenant-Gouverneur.—Suite.**

Date de la loi ou Résolution.	Officier ou Corporation, et nature du Rapport.	Autorité.	Page.	Quand doit être fait le Rapport.
	[SOUS L'AUTORITÉ DES ACTES DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC, 34 VICTORIA, 1870.]			
1870, 24 Déc.....	<i>Corporation du Séminaire de St. Germain de Rimouski</i> —Rapport annuel, indiquant l'état général des affaires	34 Vic., c. 47, sec. 7.	236	Dans les premiers 20 jours de chaque session.
1870, 24 Déc.....	<i>Corporation dite "The Montreal Auxiliary Bible Society."</i> —Un semblable rapport	34 Vic., c. 58, sec. 5.	262	Do.
1870, 24 Déc.....	<i>Code Municipal.</i> —Etat (sous serment) par le secrétaire-trésorier du conseil qui a passé un règlement autorisant un emprunt ou une émission de bons ou débetures, de la valeur totale de la propriété imposable affectée par le règlement, et de toutes les dettes et obligations de la corporation, en transmettant copie du règlement sujet à approbation.	34 Vic., c. 68, art. 498.	371	Lors de l'envoi de la copie du règlement.
	—Tableau à être présenté par l'auditeur avec les indications énoncées plus haut à la page.	34 Vic., c. 63, art. 969.	447	Dans les 15 premiers jours de la session suivante.
	[SOUS L'AUTORITÉ DES ACTES DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC, 33E VICTORIA, 1870.]			
1871, 23 Déc.....	<i>L'Institut Canadien-Français de Montréal.</i> —Un état détaillé des propriétés immobilières, les revenus en provenant, ainsi que les recettes et dépenses	35 Vic., c. 45, sec. 8.	138	Lorsque requis.
1871, 23 Déc.....	<i>L'OEuvre du Patronage de Québec.</i> —Rapport annuel indiquant l'état général des affaires de la corporation.	35 Vic., c. 47, sec. 9.	151	Dans les premiers 20 jours de la session.
1871, 23 Déc.....	<i>La Société Bienveillante des Cordonniers de Québec.</i> —Rapport annuel indiquant l'état général des affaires de la corporation.	25 Vic., c. 51, sec. 8.	155	Do.